

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1738

Artikel: Rémunération des managers : une démesure économiquement injustifiée : un comportement qui mine la confiance dans l'économie de marché
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prouvent, la politique française exerçant de surcroît une influence transfrontalière. Dès lors, il est bon de démontrer qu'avant de se résigner d'autres voies seraient possibles, sinon politiquement réalisables. Dans la gibecière du PS, on trouve l'impôt fédéral sur les successions, l'impôt sur les gains en capital, mais le peuple n'en a pas voulu. Une cotisation prélevée sur les dividendes serait une autre piste. Il est bon pour son image de le faire savoir.

Autre explication. Le PS, préoccupé par la situation désastreuse de l'AI, cherche une nouvelle voie de financement non encore exploitée, de la même manière que Michel Rocard avait en France inventé la CSG (contribution sociale généralisée). Mais en Suisse la chose n'est politiquement pas

possible, faute d'une majorité parlementaire. D'autre part, l'Etat central n'a pas la compétence constitutionnelle de prélever cette cotisation du capital. Il faudrait recourir au lent cheminement d'une initiative populaire. La rédiger, éviter les difficultés (la cotisation sera-t-elle déductible pour l'actionnaire et dans ce cas la perte fiscale pour la Confédération et les cantons serait élevée, on peut l'estimer à un milliard). Puis récolter les signatures et débattre devant le peuple et les cantons. Ce n'est donc pas un remède immédiatement applicable.

Or il y a un problème urgent, celui du financement de l'AI. Urgent parce que le déficit hémorragique n'est pas ligaturé, urgent parce que l'UDC est décidée à exploiter la situation pour obtenir un véritable démantèlement

(l'emploi de ce mot n'est pas abusif) de cette assurance qui doit rester l'expression forte de la solidarité nationale. Le compromis de Flims est actuellement, avec ou sans retouches, la seule voie possible. Elle sera difficile à suivre jusqu'à son terme puisqu'il faudra passer le cap du vote du peuple et des cantons, mais elle mettra à l'épreuve la responsabilité gouvernementale commune des partis hors UDC. Il faut les obliger à l'assumer et ne pas songer à se donner ou à leur donner des alibis de dérobade. Le programme minimum, c'est au moins cela. Pour le PS, il faut en faire la démonstration. C'est un choix stratégique. Les réflexions sur le financement à long terme de la politique sociale, utiles, ne doivent pas interférer avec l'objectif premier, celui des soins de premier secours.

Rémunération des managers: une démesure économiquement injustifiée

Un comportement qui mine la confiance dans l'économie de marché

Jean-Daniel Delley (28 juin 2007)

C'est devenu une tradition, comme le classement annuel de la compétitivité des pays et des plus grandes fortunes. En juin, le syndicat Travail.Suisse publie les rémunérations des dirigeants des vingt-huit plus grandes entreprises suisses et l'écart entre hauts et bas salaires au sein d'une même firme. La tendance se confirme: l'appétit des directions ne semble pas connaître de limite. L'an passé, ces dirigeants ont bénéficié

d'une augmentation moyenne de 19%, alors que les employés ont dû se contenter d'une hausse réelle de 0,1%. OC Oerlikon et Credit Suisse se distinguent dans la démesure, le premier avec une hausse de 223% pour son directeur général, le second avec un rapport de 1 à 674 entre le salaire le plus bas et le plus élevé.

Cette appropriation unilatérale de la plus-value ne peut que

miner la confiance des salariés et du public en général dans le système économique. Par ailleurs elle ne résiste pas à l'analyse économique classique, celle dont précisément se prévalent ces barons de l'économie. On connaît les arguments avancés pour justifier ce grand écart. Sur un marché du travail globalisé, il faut offrir des salaires attractifs pour attirer et garder les meilleurs dirigeants. Et un niveau élevé

de rémunération pousse ces dirigeants à améliorer les performances de leur entreprise, niveau élevé qui à son tour ne fait que traduire leur succès.

La référence à un prétendu marché du travail masque mal une réalité plus crue: la fixation des rémunérations se fait en petit comité et en toute opacité par des personnes qui ont elles-mêmes intérêt à cette spirale salariale, et non pas sur un marché. D'autre part, la

pyramide des salaires traduit un présupposé sans fondement dans la réalité, à savoir que le directeur général contribue plus que ses cadres, et ces derniers beaucoup plus que le personnel à la bonne marche de l'entreprise. Un présupposé contredit par les études sur le fonctionnement des organisations qui toutes mettent l'accent sur l'importance de l'esprit d'équipe et l'identification du personnel à l'entreprise. Quant à l'incitation à faire mieux,

pourquoi donc des augmentations sont-elles accordées même lorsque les résultats se révèlent médiocres? De plus on connaît les dérives provoquées par ce système: pour maintenir, voire augmenter leurs rémunérations, des cadres dirigeants n'ont pas hésité à manipuler les résultats comptables, ou ne visent qu'une croissance à court terme, parfois au détriment de la survie à long terme de l'entreprise.

Nestlé, sponsor du canton de Vaud

Peter Brabeck s'affiche sur vaud.ch

Albert Tille (29 juin 2007)

Le tout nouveau site Internet de la promotion économique vaudoise fait très fort. Le canton n'a pas besoin de vanter les mérites de sa place économique. Le patron de Nestlé s'en charge. La photo de Peter Brabeck s'affiche à l'ouverture du portail www.vaud.ch, suivie d'une interview fort élogieuse.

«Le canton de Vaud possède des infrastructures excellentes dans un cadre merveilleux au centre de l'Europe». Ces atouts sont répétés depuis des décennies par tous les promoteurs de la région lémanique. Pour finir de convaincre ses homologues étrangers, Brabeck y met une touche personnelle. Il se sent chez lui dans le canton dont la qualité de vie exceptionnelle est très attrayante pour ses employés venant d'autres pays.

Il ajoute également un compliment à l'adresse des autorités. Un bon contact avec le canton est *«un avantage non négligeable qui permet de traiter les affaires de manière pragmatique et efficace»*. Ce véritable engouement pour le canton n'empêche pourtant pas Nestlé d'apprécier les charmes de Zoug, son lac et son paradis fiscal qui accueille le registre des actionnaires de la multinationale veveysanne.

L'attrait du Léman pour le siège des multinationales n'est plus à démontrer. Mais au-delà de ce qui n'est qu'un lieu commun, l'interview de Peter Brabeck apporte un témoignage moins banal. Nestlé investit et investira 370 millions à Orbe et Avenches dans des usines de production. La multinationale sait calculer. Elle choisit de telles

localisations pour ses cafés solubles et en capsules non pas pour le confort de ses collaborateurs, mais parce que le coût de la main d'oeuvre y est compétitif. Sur le site Vaud.ch, Brabeck vante la flexibilité du marché et le goût du travail bien fait. Mais à l'interne, devant ses cadres, il est plus explicite encore. Il affirme préférer, et de loin, les conditions suisses à celles de la France.

La faiblesse du franc accentue la compétitivité de la place économique suisse. Les prouesses du commerce extérieur en apportent la preuve. Ces données économiques parlent en faveur d'une revalorisation des salaires qui font du surplace. Nous ne parlons pas, évidemment, de celui de Peter Brabeck.